

**La Direction générale de l'armement (DGA) a prononcé la qualification de l'Armement air-sol modulaire (AASM) en version à guidage terminal laser le 3 avril 2013. Cette qualification a été menée en étroite liaison avec les forces. Le travail réalisé en commun permet d'envisager la mise en service opérationnel de cet armement dans les forces. La qualification concrétise les efforts de recherche et développement soutenus par la DGA depuis 2005, notamment à travers des programmes d'études amont. La version laser complète la gamme AASM qui comprend déjà une version inertie-GPS et une version infrarouge, toutes deux en service dans les forces françaises et utilisées par les avions Rafale de l'armée de l'air et de la marine lors des opérations Harmattan et Serval.**

L'AASM laser allie à une capacité de tir « *stand off* » la capacité d'atteindre avec une précision métrique des cibles rapides et manoeuvrantes, terrestres ou navales. L'illumination des cibles peut être réalisée par un désignateur aéroporté tel que le pod Damocles qui équipe le Rafale, ou par des contrôleurs avancés au sol. Un tir de qualification effectué en décembre 2012, sur le site de Biscarrosse de DGA Essais de missiles, a démontré l'aptitude de l'AASM laser à détruire des cibles mobiles.

L'AASM est constitué d'un kit de guidage et d'un kit d'augmentation de portée se montant sur des corps de bombe standard. Cet ensemble permet de tirer à distance de sécurité de la cible (plus de 50 km) hors de portée des défenses sol-air adverses, dans toutes les conditions météorologiques, de jour comme de nuit. La DGA a commandé 380 exemplaires de l'AASM laser à Sagem (groupe Safran).